DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU Vendredi 07 avril 2023

N° DE LA DELIBERATION : 2023010

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Bourguet Sébastien, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Lafont Eric, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mme Christine Buchon (procuration à Mr Cyril Ozil), Mme Anne-Marie Bonot (procuration à Mme Stéphanie Croxo)

A été nommé secrétaire : Mme Stéphanie Croxo

NOMBRES DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11
Date de la convocation : 31 mars 2023
Date d'affichage : 31 mars 2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 18/04/2023
ID : 030-213001092-20230407-DE2023010-DE

Objet de la délibération : Approbation Budget Mairie 2023

Le Conseil Municipal d'Euzet

Monsieur le Maire présente le budget principal 2023 de la commune. Il précise que les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Section fonctionnement :	779 131.00 €
Section investissement :	715 184.70 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :
APPROUVE, à l'unanimité des membres présents, le budget principal de la commune tel que présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Conseil Municipal,

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. 30360

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr